



**Rapport du Comité des projets sur la réunion  
des 6 et 7 mars 2012**

1. Le Comité des projets s'est réuni à Londres les 6 et 7 mars 2012 pour la troisième fois en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PJ-19/11 Rev. 2.

**Point 2 : Président et vice-président pour 2011/12**

3. Le Comité a décidé de nommer Mme Amy Karpel (États-Unis) au poste de présidente et M. Aly Touré (Côte d'Ivoire) au poste de vice-président pour 2011/12.

**Point 3 : Projets de mise en valeur du café**

**Point 3.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC**

4. La Chargée de projets a présenté le document PJ-20/12 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets et le document PJ-21/12 dans lequel figure le rapport du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur les sept propositions de projets suivantes :

*Crédit durable aux intrants pour financer le côté production de la chaîne de valeur au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda (document PJ-22/12)*

5. Cette proposition vise à élargir un projet précédent financé par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) (projet CFC/ICO/20). Le SCVP a examiné la proposition pour

la première fois en février 2012 et était partagé entre l'approbation et le rejet du projet. Un membre l'a approuvé, deux l'ont approuvé avec des observations et deux ne l'ont pas approuvé. Le Comité a pris note de l'importance de ce projet pour les pays participants et des éclaircissements fournis par le représentant de l'Agence d'exécution du projet (AEP) suite aux observations techniques du SCVP. L'assurance-récolte pourrait être incluse mais pourrait s'accompagner de coûts supplémentaires pour le projet ; les groupes d'exploitants joueraient le rôle de groupes de pression et auraient également un rôle dans l'évaluation et le suivi ; la carte à puce serait semblable à une carte de débit et faciliterait la fourniture d'informations transparentes sur le financement et la production conformément aux principes bancaires d'exactitude et de confidentialité. En ce qui concerne les bénéficiaires, un comité constitué des intervenants clés serait mis en place pour recenser les coopératives et les exploitants participant. Le projet a été conçu selon le concept de l'appropriation par les petits exploitants. Le projet tiendra compte des normes internationales et nationales du travail et des dispositions constitutionnelles sur les jeunes et les questions sexospécifiques dans les différents pays, et les enseignements du précédent projet seront pris en compte. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition sous réserve des observations techniques, en particulier les questions sexospécifiques, les régimes d'assurance-récolte et la question des mauvaises récoltes.

*Mécanismes financiers d'une caféiculture durable en Colombie et au Honduras (document PJ-23/12)*

6. Cette proposition a été révisée par le *Green Commodities Facility* (GCF) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour tenir compte des observations techniques préliminaires du Comité d'évaluation des projets (CEP) du FCPB. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2012. Trois membres l'ont approuvé et un quatrième l'a approuvé avec des observations. Le Comité a pris note de l'importance de ce projet pour les deux pays et des éclaircissements apportés par le représentant du PNUD sur les observations techniques du SCVP, notamment les activités qui seraient prises en charge par la subvention du PNUD, qui s'appuieraient sur un projet existant du PNUD sur la biodiversité, financé par le GCF et la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie. En ce qui concerne la participation des acheteurs internationaux, la Fédération a des liens étroits avec les marchés et les partenariats avec le secteur privé, et le GCF du PNUD a l'expérience de la sensibilisation des grandes entreprises. Les exploitants bénéficieront également du financement de la formation et de la rénovation qui permettra d'augmenter les rendements et les revenus, ainsi que de bonnes pratiques environnementales qui permettront de réduire les risques de catastrophes naturelles. La productivité devrait augmenter de 11% et 50% après trois et cinq ans, respectivement.

En ce qui concerne la certification, l'objectif n'est pas de réinventer la roue mais des questions comme la gestion du paysage dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et les bonnes pratiques comme la gestion des bassins versants seront considérées. Les deux pays ont des mécanismes gouvernementaux de crédit et une analyse des institutions de financement sera réalisée. En ce qui concerne la répartition des fonds du projet, elle se fera à raison de 65% et 35% approximativement pour la Colombie et le Honduras, respectivement. Le projet contribuera à renforcer la capacité des services existants de vulgarisation à continuer à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles et notamment la création de fonds d'assistance technique. La possibilité de cofinancement pour une année supplémentaire sera étudiée et les questions sexospécifiques seront étudiées plus avant. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander d'approuver le projet sous réserve d'une prise en compte des observations techniques, en particulier celles relatives aux questions sexospécifiques.

*Renforcer la compétitivité du café africain par le renforcement de la chaîne de valeur (document PJ-24/12)*

7. LE CEP FCPB a considéré que la proposition n'entraîne pas dans le cadre d'un financement du FCPB. Le FCPB est disposé à prendre contact avec d'autres bailleurs de fonds potentiels pour financer cette proposition et, si un intérêt est exprimé en faveur d'un financement, serait disposé à jouer le rôle d'organisme de coordination pour gérer les ressources. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2012. Trois membres ont approuvé le projet avec des observations, un ne l'a pas approuvé. Le représentant de l'AEP a présenté cette proposition qui vise à améliorer la production, la qualité et le commerce des cafés africains au moyen d'un ensemble d'activités sur une période de cinq ans. Bien qu'il ne soit pas actuellement prévu de développer complètement cette proposition, compte tenu de son envergure géographique, elle détaille les domaines clés du renforcement de la chaîne de valeur du café en Afrique et la nécessité de décliner les activités sous six composantes. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que la proposition n'a pas été proposée pour approbation mais que certains de ses aspects pourraient être développés en projets individuels à l'avenir et que les observations du SCVP pourraient aider les initiateurs à cet égard. Le Comité a également noté la suggestion selon laquelle il serait utile d'entendre une présentation ou de tenir un atelier sur le secteur du café en Afrique lors d'une réunion future.

*Améliorer la productivité caféière au Yémen (note conceptuelle) (document PJ-25/12)*

8. Après un examen préliminaire de cette note conceptuelle, le CEP FCPB était favorablement disposé à envisager un projet à procédure rapide de l'ordre de 30 000 dollars pour faciliter le recensement des besoins du secteur par les principales parties prenantes locales au Yémen, car ce pays a reçu très peu d'avantages du FCPB. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2012. Un membre l'a approuvée, deux l'ont approuvée avec des observations et deux ne l'ont pas approuvée. Le Comité a pris note d'une déclaration du représentant du Yémen sur l'importance de ce projet pour son pays, tant pour les femmes que pour impliquer les jeunes dans le secteur du café. Il a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet sous réserve que les observations techniques du SCVP, en particulier sur les questions sexospécifiques et les avantages pour les femmes, soient soumises au FCPB qui fera en sorte que le consultant les prennent en compte dans la préparation de la proposition de projet complète.

*Incitations économiques pour les systèmes agroforestiers à base de caféiers au Costa Rica (document PJ-26/12)*

9. Le SCVP a examiné une note conceptuelle pour un projet pilote pour la première fois en février 2012. Un membre a approuvé la proposition, trois l'ont approuvée avec des observations et un ne l'a pas approuvée. Le Comité a noté que le SCVP avait précédemment suggéré que les Membres soumettent des propositions sous la forme de notes conceptuelles plutôt que des propositions complètes afin de déterminer si elles pouvaient bénéficier d'un financement, et éviter de gaspiller du temps et des ressources. Les Membres ont pris note des éclaircissements sur ce projet, qui fera fond sur le succès des plans existants de paiement pour les services environnementaux au Costa Rica et sur l'expérience du Fonds forestier national de financement (FONAFIFO) en matière de gestion et versement des fonds. Les méthodes existantes de mesure du carbone seront utilisées dans l'élaboration du projet et les fonds seront mobilisés auprès d'un certain nombre de sources, y compris les budgets gouvernementaux, les systèmes d'imposition et les entreprises visant à devenir carboneutres. Le projet produirait des bénéfices socioéconomiques pour les exploitants agricoles et les observations sur les aspects sexospécifiques seront étudiées par les initiateurs. On a fait valoir qu'il s'agissait d'une bonne proposition, mais qu'une proposition de projet complète devait être préparée avec de plus amples informations sur certains aspects. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver la note conceptuelle et de la développer en proposition complète compte tenu des observations techniques du SCVP, pour examen à la prochaine réunion.

*Constitution d'un outil d'éducation financière pour faciliter l'accès au financement des produits de base par les petites et moyennes entreprises durables dans les économies émergentes (procédure rapide) (document PJ-27/12)*

10. Le FCPB a recommandé d'approuver la proposition sous réserve que les questions de droits de propriété intellectuelle soient traitées de manière satisfaisante. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2012. Un membre l'a approuvée sans observations, trois l'ont approuvée avec des observations. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que cette proposition, comme le projet "Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures" intéressait d'autres organismes internationaux de produits ; elle sera supervisée par l'OIC en leur nom et pourrait aider les pays à transposer des projets réussis. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré qu'il serait utile que l'AEP fournisse des informations au Forum sur la mise en œuvre du projet y compris ses défis et ses réussites. L'Organisation internationale du cacao (OICC) a organisé un séminaire sur les marchés à terme, sujet qui pourrait intéresser les Membres de l'OIC. Le Comité a noté que le FCPB examinera les suggestions de traduire l'outil dans les langues locales pour sensibiliser les petits producteurs et la mesure dans laquelle les outils financiers seront culturellement spécifiques ou pourront être transposés pour atteindre soit les producteurs soit d'autres régions, ainsi que le développement d'un outil qui aiderait les exploitants et les petites et moyennes entreprises (PME) à suivre leurs coûts. Il a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet sous réserve de la prise en compte des observations techniques du SCVP et a noté que le projet entrerait dans le cadre de la mission du Forum consultatif et que ses résultats, y compris ses défis et ses réussites, intéresseraient cet organe.

*Encourager l'intensification de la production caféière et vivrière au moyen de fumier organique dans les régions couvertes par le projet CFC/ICO/30 au Burundi (procédure rapide) (document PJ-28/12)*

11. A la suggestion du FCPB, l'OIC a préparé cette proposition qui a été favorablement considérée pour financement par le FCPB en tant que prolongement du projet CFC/ICO/30. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2012. Un membre l'a approuvée sans observations, un membre l'a approuvée avec des observations. Le Comité a pris note de ces renseignements et des éclaircissements, notamment sur le coût de l'élément 1 qui sera pris en charge par le fonds de roulement créé dans le cadre du projet précédent, et a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet.

12. Le Comité a noté qu'il pourrait être utile, lors d'une future réunion, de discuter de l'inclusion des questions sexospécifiques dans les nouvelles propositions et de partager les

enseignements des projets précédents comprenant cet élément, compte tenu du nombre d'observations techniques sur ce sujet formulées par le SCVP. Il s'est déclaré satisfait par le format actualisé du rapport du SCVP et a noté la demande sur la question de savoir si le budget était approprié aux objectifs du projet devant être inclus dans une future révision de ce document. Enfin, le Comité a noté la demande que les documents examinés par le Comité soient disponible en français à temps pour les réunions et que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2012 devront parvenir à l'OIC avant le **22 juin 2012** au plus tard.

**Point 3.2 : Projets en cours d'examen par le FCPB**

13. Le Comité a noté que le CEP FCPB a examiné la proposition de projet "Adaptation aux changements climatiques dans 3 pays membres de PROMECAFE (Costa Rica, Guatemala et Honduras)" en décembre 2011. Il a conclu qu'il n'était pas conforme aux priorités actuelles du FCPB en matière de financement, contrairement à d'autres projets plus ciblés, et a suggéré de mobilier le financement à partir d'autres sources actives dans le domaine de l'environnement et du changement climatique.

**Point 3.3 : Projets approuvés par le FCPB**

14. Le Comité a pris note du document PJ-29/12 dans lequel figure un rapport de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB et a noté qu'un exposé sur le projet intitulé "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café pour les producteurs des cafés de spécialités dans les pays de l'EAFCA" serait présenté au Conseil au lieu du Comité, compte tenu des contraintes de temps.

**Point 4 : Activités relatives aux projets dans le cadre de l'Accord de 2007**

*Fonds commun pour les produits de base (FCPB)*

15. Le représentant du FCPB, M. Singh Parvindar, a présenté le document PJ-30/12 dans lequel figure un rapport sur le rôle et le mandat futurs du FCPB. Le texte de sa présentation est disponible dans la section présentations techniques du site de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1112.htm>). Le point de la situation sera fait en septembre 2012. Le Comité a pris note de cette présentation.

*Réseau international pour l'étude du génome du caféier (ICGN)*

16. Le document PJ-31/12 dans lequel figure un rapport sur la réunion de l'ICGN en janvier 2012, une enquête et une présentation décrivant les objectifs et la mission de l'ICGN, a été distribué aux membres du Comité. L'ICGN fera une présentation en septembre 2012 sur les progrès réalisés sur le séquençage du génome du café et les résultats d'une enquête

auprès de ses membres sur la hiérarchisation des projets nouveaux ; l'ICGN est intéressée par une collaboration avec l'OIC sur une initiative commune sur la caractérisation, l'utilisation accrue et la conservation de la diversité de *Coffea* à l'échelle mondiale dans le contexte du changement climatique.

**Point 5 :                   Coopération avec d'autres organisations**

17.     A la dernière réunion, les Membres ont été invités à envoyer à l'OIC des informations sur leurs plans et stratégies nationales sur le café et la durabilité pour permettre au Secrétariat de développer la coopération avec le *Green Commodities Facility* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des projets de café durable. Trois réponses ont été reçues (Brésil, Cuba et République tchèque) et il a été rappelé à tous les Membres qu'ils devaient communiquer ces informations au Secrétariat.

*Protocole d'accord*

18.     Le Comité a noté que le document ICC-108-7 contenait un protocole d'accord entre le Gouvernement brésilien, plus précisément l'Agence brésilienne de coopération (ABC), et l'OIC sur la promotion de la coopération technique triangulaire dans les pays producteurs de café, qui renforcerait la capacité de l'OIC à aider les Membres exportateurs, en particulier les pays les moins avancés. Le Directeur exécutif a déjà signé des accords similaires pour le compte de l'OIC avec plusieurs organisations internationales, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CCI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et, dans chaque cas, le Conseil avait pris note de ces documents.

19.     Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que le protocole d'accord concernait un organisme gouvernemental plutôt qu'une organisation internationale. Il s'agit d'une innovation dans le cadre l'Accord de 2007 dont les implications juridiques et les procédures doivent être précisées car ce document constituera un précédent pour les initiatives similaires futures. En ce qui concerne le paragraphe 4) de l'article 2 du protocole d'accord, il serait utile de préciser les procédures pour les domaines de coopération, ce qui pourrait être fait dans le cadre du Comité des projets, et une référence à l'environnement pourrait être ajoutée à l'alinéa 3) du préambule.

20.     Le Comité a noté que le protocole d'accord est une déclaration d'intention de fournir une coopération technique supplémentaire et est conforme à la fois aux objectifs et à l'esprit de l'Accord de 2007 de promotion de la coopération ainsi qu'au Plan d'action stratégique. L'article 15 de l'Accord de 2007 (Coopération avec d'autres organisations) n'exclut pas les gouvernements mais prévoit que l'OIC tire pleinement parti des autres sources de financement. ABC a signé des accords similaires avec des organisations internationales

allant des organes de l'ONU à l'Organisation internationale des bois tropicaux. Cette initiative, qui pourrait permettre à l'OIC d'accéder à de nouvelles ressources pour le bénéfice des pays en développement, bénéficie d'un fort soutien des Membres. Un document tenant compte des points soulevés par les Membres sera distribué aux fins d'examen<sup>1</sup>.

**Point 6 : Questions diverses**

21. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

**Point 7 : Date de la prochaine réunion**

22. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 109<sup>e</sup> session du Conseil, du 24 au 28 septembre 2012.

---

<sup>1</sup> Le document WP-Council 224/12 Rev. 2 contient le texte révisé approuvé par le Conseil le 8 mars 2012.